
Adresse de la société des sans-culottes de Tonnerre, qui envoie le procès-verbal de sa séance du 7 nivôse relatif à la plantation de l'arbre de la Liberté, lors de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société des sans-culottes de Tonnerre, qui envoie le procès-verbal de sa séance du 7 nivôse relatif à la plantation de l'arbre de la Liberté, lors de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 300-301;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36070_t2_0300_0000_9

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Voici votre heure dernière.
Allons ! aux pieds du Saint-Père
Confessez tous vos forfaits.

Et toi, Braschi, l'imposteur
Des sots, le Prédicateur,
Vieux marchand de fariboles
Vite un air de Carmagnole
Où nous te foutons malheur.

Agis avec tes Croisés
Comme avec les trépassés
Fais leur faire des miracles
Pour démentir les oracles
Que nos dieux ont prononcés.

Par le citoyen HANGELLERY.

3

La commune, la société des sans-culottes et le comité de surveillance de Vence, après avoir manifesté à la Convention nationale leur vœu pour qu'elle reste à son poste, se plaignent de ce qu'en lisant dans le bulletin la relation sur l'affaire de Gillette, la commune de Vence, qui, la première, écrivit à toutes les autres et se leva en masse, n'y trouve pas son nom. Elle s'empresse de faire connoître à la Convention que le comité de surveillance ayant annoncé les besoins de ses frères d'armes, aussitôt les offrandes ont produit plus de 500 chemises, 150 paires de bas, 31 bonnets et une somme de 600 liv. Cette commune a envoyé au département l'argenterie de son église, dont le poids est de 282 marcs; les cloches sont au district, et tous les signes féodaux détruits (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Vence, 28 frim. II] (3)

« Citoyens Représentants,

Nous avons accepté la Constitution avec transport et reconnaissance au moment qu'elle nous fut parvenue par la voie des représentants du peuple près l'armée d'Italie, et nous avons applaudi hautement à tous vos décrets, et à toutes les mesures de salut public que vous avez prises, malgré les promesses et les menaces des infâmes toulonnais qui voulaient nous entraîner dans leurs coupables projets, nous défendrons au péril de la vie cette constitution sublime dont nous n'eussions peut-être jamais joui si les crapauds du marais qui vous ont tant calomnié étaient restés plus longtemps dans votre sein mais, il serait imprudent d'exposer votre ouvrage aux dangers de l'intrigue et de la cabale, et nous nous réunissons à tous les bons républicains pour demander que vous restiez à votre poste jusques à ce que la Constitution soit affermie, ou par une paix solide, ou par la destruction entière de nos ennemis, le salut de la patrie le demande et le terme ne peut pas être éloigné. Partout nos armes sont victorieuses. Au dehors, la lumière perce, les droits de l'homme germent et les peu-

ples s'aperçoivent de leur aveuglement; au-dedans l'aristocratie et le fanatisme sont aux abois, le glaive de la loi, se promène sur les têtes coupables, et les mécontents eux-mêmes avouent qu'il ne peut y avoir de salut que dans la République.

En lisant dans les bulletins de la Convention les relations sur l'affaire de Gillette nous avons été frappés d'une omission essentielle; ce fut la commune de Vence dont on n'a pas fait mention, qui, informée de l'entrée des Piémontais, écrivit à toutes les communes, se leva en masse, arriva la première devant l'ennemi y donna des preuves de bravoure, et d'intrépidité qui lui méritèrent les éloges de toute la contrée.

La Convention n'apprendra pas aussi sans intérêt que notre comité de surveillance ayant fait connoître les besoins des défenseurs de la patrie a recueilli, sur une population de deux mille cinq cents âmes, les offrandes de nos concitoyens qu'il va faire passer aux représentants du peuple à Nice : consistant à 500 et quelques chemises, 150 paires [de] bas, 31 bonnets et une somme de 600 et quelques liv.

Marchant toujours sur les mêmes principes, nous avons envoyé au département pour faire passer à la Monnoie toute l'argenterie de notre église, pesant 282 marcs, nos cloches sont au district et vont prendre la route de la fonderie. Tous les signes du Royalisme et de la féodalité sont détruits, les monuments de la superstition ont disparu, les confessionaux sont réduits en guérites, et les fêtes de l'ancien calendrier se sont changées en fêtes civiques. Nous avons célébré le dernier jour de la décade par un repas frugal, sur la place publique, près l'arbre de la liberté au nombre de plus de 300 républicains autour de la même table.

Citoyens Représentants l'esprit public est à une telle hauteur que les plus grands sacrifices ne coûteront rien; les vertus morales qui sont le fondement de la République ont pris la place de l'égoïsme et vont consolider la Constitution, et avec elle le bonheur de la France et du genre humain. »

MARTIN (off. mun.), M. MAUREL (mairie), ABON (off. mun.), BERENGER (off. mun.), PAULLOURT (présid. de la comm.), THOMAS, SAVOININ (présid. du C. de surveillance), J. MAUREL, B. CHABOT, Joseph JINARD, ANZIOS, SAVORUN.

4

La société des sans-culottes montagnards de Tonnerre envoie à la Convention nationale le procès-verbal de sa séance du 7 courant : tous les frères y étant réunis, à la nouvelle de la prise de Toulon, demandèrent à l'unanimité, qu'à l'instant la société se transportât à la place publique, et qu'au pied de l'arbre de la liberté, il y fut chanté des hymnes patriotiques, ce qui eut son effet dans le plus grand ordre, aux cris mille et mille fois répétés de vive la République ! vive la sainte montagne ! (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) P.V., XXIX, 232. Mention dans J. Sablier, n° 1077; M.U. XXXV, 413; C. Eg., p. 113.

(2) Bⁱⁿ, 25 niv. (1^{er} suppl^t).

(3) C 288, pl. 876, p. 12.

(1) P.V., XXIX, 233.

(2) Bⁱⁿ, 25 niv. (1^{er} suppl^t).

[Tonnerre, 8 niv. II] (1)

« Citoyen Président,

Je t'envoie un extrait du procès-verbal de notre séance d'hier relativement à la nouvelle de la prise de Toulon.

Dis à la Convention que nous demeurerons toujours fermes dans les principes de la Sainte Montagne et que les ennemis de la chose publique seront les nôtres.

Je t'envoie au nom de la Société le baiser fraternel. »

N. JUQUEIM (*vice-présid.*).

[Extrait du p.-v. de la Sté, 7 niv. II] (2)

Le c^m Cabasson fils ayant obtenu la parole a dit :

Tous les frères ont entendu avec autant de plaisir que moi l'heureuse nouvelle de la prise de Toulon. Quoique depuis longtemps la Société soit vivement affectée de la détention des frères Cherest, victimes de notre combat commun contre les ennemis du bon ordre, nous ne devons pas hésiter comme nous l'avons toujours fait en dépit des ennemis de la chose publique de montrer le républicanisme qui anime tous les frères. A cet effet, je demande que la Société aille sur le champ en masse à l'autel de la patrie, et au pied de l'arbre de la Liberté chanter en réjouissance de cette prise l'hymne des Marseillais et autres chansons patriotiques.

A cette motion, la salle a retenti d'applaudissements, et tous les frères ont demandé à partir sur le champ, tous se sont empressés de se rendre dans le plus grand ordre en marchant deux à deux à l'autel de la patrie. Les cris mille et mille fois répétés de Vive la République, Vive la Sainte Montagne ont été répétés.

Cette feste nullement disposée (*sic*) que par le sentiment du plus pur patriotisme a produit le meilleur effet. Le vieillard était confondu avec le jeune républicain (car, on ne connaît dans cette Société pour distinction que l'âge et les vertus républicaines). Cette Société ainsi transportée à l'autel de la Patrie, un grand nombre de Républicains sont venus partager les plaisirs de cette feste, en chantant avec les frères des chansons patriotiques.

Ce cortège qui était passé par la rue dite de l'Hôpital, est repassé par le faubourg dit de Bourbureau (seule rue où les patriotes sont en grand nombre), toutes les croisées se sont trouvées illuminées, des feux de joie de distance en distance étaient allumés, des cris de Vive la République, Vive la Sainte-Montagne, Vivent nos braves défenseurs contre l'infâme Toulon étaient entendus de tous côtés.

Enfin la Société s'étant réunie à la salle des séances, sur la motion d'un membre, il a été arrêté qu'en attendant que la Société fasse la feste ordonnée par la Convention sur la prise de Toulon, extrait du procès-verbal de ce jour serait adressé par les président et secrétaire à la Convention et à la Société des Jacobins. Signé sur le registre : Thibaut (*présid.*), Lemaire (*secrét.*).

(1) (2) C 289, pl. 893, p. 10, 11.

5

Le procureur-syndic du district de Saint-Fargeau dit que les citoyens de la commune de Taingy ont fait un don patriotique de 38 chemises, 10 draps, 18 cols et une couverture, pour les défenseurs de la patrie (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*St-Fargeau, 23 frim. II. Au présid. de la Conv.*] (3)

« Je t'adresse l'extrait du procès-verbal de la séance de l'administration du jour d'hier; je t'invite à en faire part à la Convention, il servira à lui faire connaître que l'amour de nos frères d'armes, s'enflamme dans ce district, et j'espère que la publicité de cet arrêté fournira des imitateurs. » GAMET.

[*Extrait des délibérations du distr., 22 frim. II*] (4)

Sur le rapport fait par un membre que la commune de Taingy venoit de faire transporter à l'administration un don patriotique de 88 chemises, 10 draps, 18 cols et une couverture de laine, annonçant que ce don pourroit s'augmenter encore.

Où le rapport, le procureur syndic entendu, l'administration considérant que la commune de Taingy qui contient à peine 800 âmes a fait un don civique qui mérite être connu.

Arrête mention civique au procès-verbal de ce jour des citoyens de la commune de Taingy, que copie du présent arrêté sera adressé à la Convention, au département et à toutes les communes de ce district à la diligence du Procureur syndic. Signé sur le registre : Borsas (*présid.*), Bazin (*secrét.*).

6

La société populaire de Bacqueville (5) invite la Convention nationale à rester à son poste, et lui fait part de la fête qui a été célébrée dans cette commune, à l'honneur de la Raison, en plantant l'arbre de la fraternité (6).

Mention honorable, insertion au bulletin (7).

[*Bacqueville, poste d'Oucouville, 3 niv. II*] (8)

« Citoyens Représentans,

C'est à l'époque où la France régénérée, foudroie les esclaves des despotes coalisés contre elle, et au moment où l'aristocratie et le fanatisme agonisant expirent dans les convulsions du désespoir, sous les coups meurtriers des patriotes, que la Société populaire de Bacqueville, d'accord avec la municipalité, a arrêté qu'il seroit célébré dans cette commune, le 20 frimaire, une fête en l'honneur de la Raison et qu'il seroit planté un arbre de fraternité comme emblème de cette union qui doit cimenter le bonheur des Français et resserrer parmi eux ces

(1) P.V., XXIX, 233. Mention dans M.U., XXXV, 413.

(2) Bⁱⁿ, 25 niv. (1^{er} suppl^t).

(3) (4) C 288, pl. 876, p. 10, 11.

(4) Seine-Inf^{re}.

(5) P.V., XXIX, 233.

(6) Bⁱⁿ, 25 niv. (1^{er} suppl^t).

(7) C 289, pl. 893, p. 12.